



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par téléconférence, à Gatineau, le mardi 21 avril 2020 à 16 h 15 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Est également présente, M^e Geneviève Leduc, greffière.

CE-2020-233* **RÈGLEMENT NUMÉRO 6-5-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2001 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT D'ACTUALISER CERTAINES DISPOSITIONS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 6-5-2020 modifiant le Règlement numéro 6-2001 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau dans le but d'actualiser certaines dispositions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-234* **RÈGLEMENT NUMÉRO 865-2020 CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GATINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 865-2020 constituant le conseil local du patrimoine de la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-235* **RÈGLEMENT NUMÉRO 862-2020 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 268 000 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE DU BOULEVARD SAINT RENÉ, ENTRE LA RUE MAX ET LA MONTÉE DALTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 862-2020 autorisant une dépense et un emprunt de 268 000 \$ pour effectuer les travaux de prolongement de l'égout sanitaire du boulevard Saint-René, entre la rue Max et la montée Dalton.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-236*

MODIFICATION AU FINANCEMENT DE DIFFÉRENTS PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS INCLUS DANS LE PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures travaille présentement à la préparation des documents d'appel d'offres pour des projets de réaménagements de plusieurs parcs;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de plusieurs projets de réaménagement de parcs sont à la hausse par rapport au budget adopté;

CONSIDÉRANT QUE les budgets de réaménagement de plusieurs parcs doivent être majorés afin d'adjuger les contrats pour certains et de procéder aux appels d'offres pour d'autres, un montant additionnel de 550 000 \$ doit être ajouté au budget du Plan d'investissement communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le montant additionnel de 550 000 \$ sera puisé à même le fonds de parcs et terrains de jeux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même les fonds de parcs et terrains de jeux un montant de 550 000 \$ pour financer les excédents de coûts des parcs à être réalisés.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-237*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU TOURISME DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES POUR LA RÉALISATION DU DOMAINE DES FLOCONS - ÉDITIONS 2021, 2022, 2023 DE BAL DE NEIGE

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme du Québec offre un Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme pour la réalisation du Domaine des flocons au parc Jacques-Cartier dans le cadre des éditions 2021, 2022 et 2023 de Bal de Neige;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des flocons de Bal de Neige attire annuellement au parc Jacques-Cartier près de 160 000 visiteurs, dont la majorité provient de l'extérieur de Gatineau, et bénéficie de retombées économiques significatives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 100 000 \$ auprès du ministère du Tourisme du Québec pour la réalisation du Domaine des flocons – Éditions 2021, 2022 et 2023 de Bal de Neige dans le cadre du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;

- d'autoriser le directeur ou le chef de service du Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres d'agir comme représentant de la Ville de Gatineau pour la signature de la demande d'aide financière auprès du ministère du Tourisme du Québec pour la réalisation du Domaine des flocons – Éditions 2021, 2022 et 2023 de Bal de Neige dans le cadre du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;
- d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, toute subvention reçue dans le cadre de ce programme.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-238*

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-32-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2006 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT D'AJOUTER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À L'ANNEXE VIII RELATIVE AUX AIRES DE STATIONNEMENT PRIVÉES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 300-32-2020 modifiant le Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau dans le but d'ajouter la Société de transport de l'Outaouais à l'annexe VIII relative aux aires de stationnements privés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-239*

RÈGLEMENT NUMÉRO 864-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU EN 19 DISTRICTS ÉLECTORAUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 864-2020 concernant la division du territoire de la ville de Gatineau en 19 districts électoraux.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-240*

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ont été autorisées le 31 mars 2020 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe de 3 130 845 \$ est rendue disponible pour la Ville de Gatineau afin que celle-ci vienne directement en aide aux entreprises;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales* et dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI), la Ville de Gatineau à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à ID Gatineau et que depuis le 1^{er} janvier 2016, la gestion des fonds locaux d'investissement de la Ville de Gatineau est assurée par ID Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il convient de confier également à ID Gatineau la gestion des sommes additionnelles du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le contrat de prêt avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation visant à mettre en place le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises tel que déposé par le gouvernement du Québec;
- d'autoriser la signature de l'entente de délégation à ID Gatineau du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises adoptés par le gouvernement du Québec dans le cadre des fonds locaux d'investissement;
- de mandater l'administration à effectuer tout suivi requis auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-241*

FINANCEMENT ET PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ÉDITION 2020 DU MARCHÉ PUBLIC AU PARC CENTRAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Rousset, président de l'organisme Agriculture urbaine CBIO, appuyé par madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère du district électoral du Plateau, demande la continuation du projet pilote d'un marché public dans le secteur du Plateau pour la saison 2020;

CONSIDÉRANT QUE madame Maude Marquis-Bissonnette a utilisé ses fonds discrétionnaires pour supporter les deux premières éditions et le succès du marché fut démontré par son achalandage important;

CONSIDÉRANT QU'Agriculture urbaine CBIO propose une troisième édition du marché public du Plateau qui se tiendra tous les samedis, du 6 juin au 3 octobre 2020, de 9 h à 14 h, au parc Central;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme s'engage à assumer la gestion permanente des éditions des années à venir advenant la poursuite du succès de ce marché;

CONSIDÉRANT QUE la direction du centre de services de Hull souhaite rendre disponible le parc Central situé au 205, rue de Bruxelles pour la tenue des activités du marché;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de ce marché public est conditionnel à ce que le gouvernement du Québec autorise cette activité compte tenu de la crise de la COVID-19 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Agriculture urbaine CBIO et la Ville de Gatineau pour la tenue d'un marché public au parc Central;
- d'accepter de puiser la somme de 25 000 \$ aux imprévus et de verser ce montant à l'organisme Agriculture urbaine CBIO afin de soutenir le financement du marché public au parc Central dans le secteur du Plateau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à verser la somme de 25 000 \$ à Agriculture urbaine CBIO selon les modalités et conditions stipulées au protocole d'entente sur présentation de pièces justificatives préparées par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-99900-999	25 000 \$	Imprévus - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2020.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2020-242*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE l'exercice du plan triennal des effectifs a permis de prioriser des besoins afin d'abolir et de créer de nouveaux postes permanents dans le respect des budgets alloués;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a procédé à une analyse de ses besoins en prévision de l'ouverture de la bibliothèque Donalda-Charron;

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis aux acquisitions, Soutien administratif (poste numéro ART-BLC-026) est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le nouvel organigramme proposé pour le Service des arts, de la culture et des lettres et le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés qui sera effectif à compter de l'ouverture administrative de la bibliothèque Donalda-Charron;

- d'autoriser le Service des ressources humaines à entreprendre dès l'approbation de la présente résolution, toutes les démarches nécessaires pour la dotation des nouveaux postes.

Les changements proposés consistent à :

Service des arts, de la culture et des lettres

- Créer un poste de chef d'équipe, Bibliothèque (poste numéro ART-BLC-063) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne des bibliothécaires;
- Créer un poste de technicien en documentation, Service au public (poste numéro ART-BLC-064) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne des bibliothécaires;
- Abolir le poste de commis aux acquisitions, Soutien administratif (poste numéro ART-BLC-026) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs;

Service des loisirs, des sports et du développement des communautés

- Créer un poste de technicien, Soutien informatique (poste numéro LSC-BLC-054) situé à la classe 8 de l'échelle salariale de cols blancs, sous la gouverne responsable, Administration.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des services concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif